

Note explicative – partie A parc

Annexe de la demande de permis d'urbanisme relative au projet de Réaménagement et restauration du Parc du Cinquantienaire.

Novembre 2024



Le demandeur

Beliris | SPF Mobilité et Transports

Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles



Réalisé en avril 2024 par

Sweco Belgium srl

Rue d'Arenberg 13, 1000 Bruxelles

Table des matières

INTRODUCTION	03
1 BREF HISTORIQUE	04
2 CADRE DE LA DEMANDE.....	08
3 OBJECTIFS DU PROJET	09
4 REVETEMENT ET CIRCULATION.....	11
5 MOBILIER ET EQUIPEMENTS	15
6 GESTION INTEGREE DES EAUX DE PLUIE.....	20
7 PLANTATIONS	22
8 GESTION.....	23

INTRODUCTION

Le Parc du Cinquantenaire, un emblème historique et culturel au cœur de Bruxelles, se dresse comme un témoignage vivant de l'histoire et de l'architecture de la fin du XIXe siècle. Conçu initialement pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, ce parc a évolué au fil des ans pour devenir un espace multifonctionnel, accueillant des expositions temporaires, des manifestations culturelles et des collections d'art permanentes. Cependant, le passage du temps et l'intensité de l'utilisation ont laissé des traces sur son état général, nécessitant une intervention attentive et respectueuse de son héritage.

La présente note explicative détaille le projet de réaménagement et restauration du Parc du Cinquantenaire, visant à redonner à ce lieu emblématique son éclat d'antan tout en l'adaptant aux besoins contemporains.

À travers une approche qui respecte la composition historique originelle du plan de Gédéon Bordiau, la rénovation envisagée se concentre sur la réaménagement des allées, la restauration des structures et des escaliers, l'amélioration de l'habitabilité du parc, et la conservation des éléments caractéristiques qui font l'identité de ce lieu. L'objectif est de créer un environnement durable et accueillant pour les visiteurs, tout en préservant et en valorisant le patrimoine historique et naturel du parc.

La restauration et le réaménagement du Parc du Cinquantenaire est une entreprise délicate qui doit équilibrer la préservation du passé et les nécessités du présent, afin que ce parc continue de servir de poumon vert et de lieu de rencontre pour les générations futures.

1 | BREF HISTORIQUE¹

Le parc du Cinquantenaire est un vaste pentagone d'une trentaine d'hectares, circonscrit par les avenues de la Joyeuse Entrée, de la Renaissance, de l'Yser, des Gaulois et des Nerviens. Propriété de l'État fédéral, il se situe sur le territoire de la Ville de Bruxelles, à l'exception de sa pointe orientale, délimitée par l'avenue de la Chevalerie, située sur la commune d'Etterbeek.

Ce vaste ensemble de jardins ponctués de monuments et de musées est un lieu emblématique de la ville de Bruxelles ; ce site du Cinquantenaire s'inscrit dans un projet d'urbanisme ambitieux porté par le roi Léopold II, qui souhaitait embellir Bruxelles afin de l'élever au rang des autres capitales européennes. Avec sa triple arcade monumentale, il constitue aujourd'hui un jalon dans la grande séquence urbanistique reliant, via la rue de la Loi et l'Avenue de Tervueren, le parc de Bruxelles au Musée Royal de l'Afrique centrale dans le Parc de Tervueren.

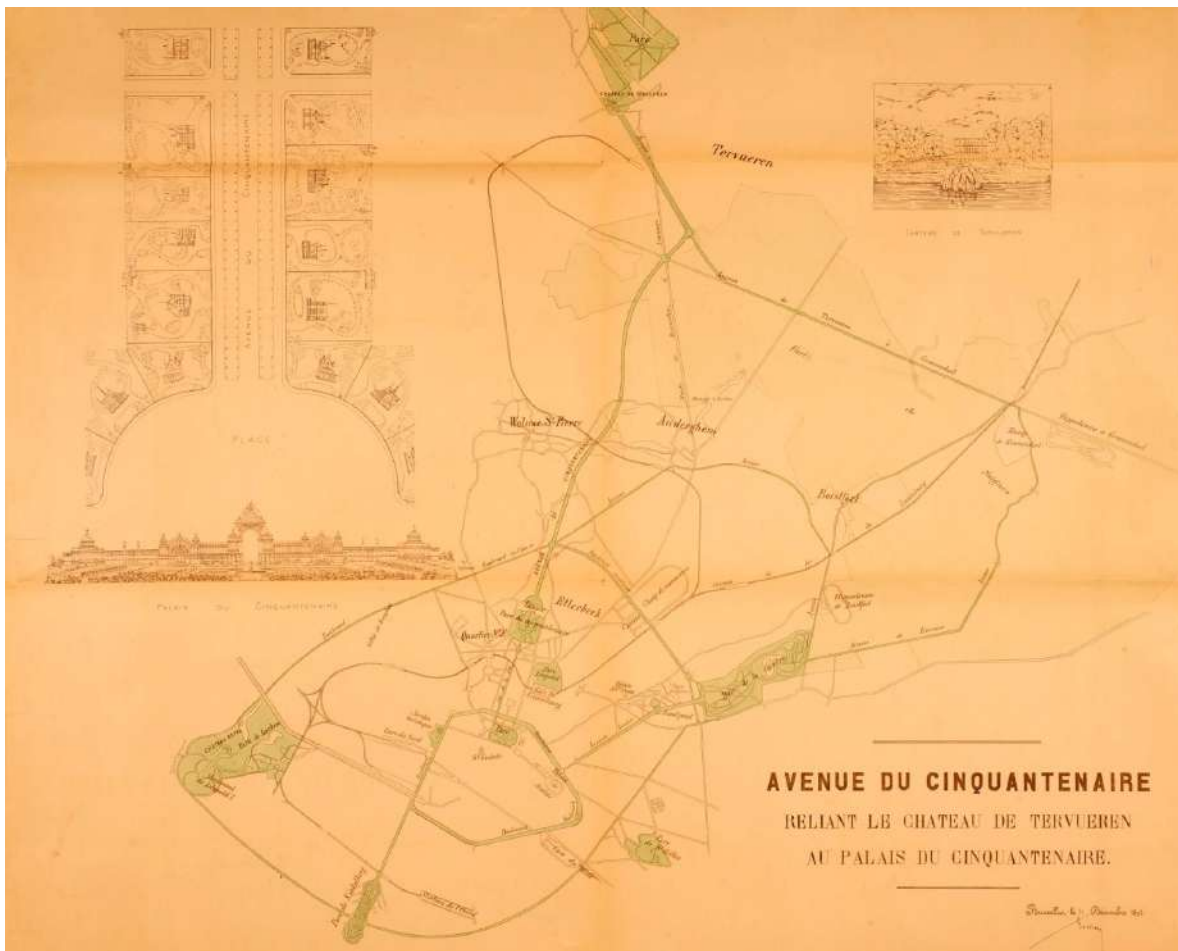
Si le **site du Cinquantenaire n'est achevé que dans les années 1930**, soit près d'un demi-siècle après son commencement, l'ensemble présente néanmoins aujourd'hui une remarquable cohérence, due à une certaine fidélité au projet initial conçu par l'architecte **Gédéon Bordiau**, mais également au caractère majestueux de ses longues lignes perspectives le structurant.

En 1850, Félix Dubois et le Hardy de Beaulieu soumettent un projet de prolongement de la rue de la Loi jusqu'à une place d'où partent deux embranchements vers les chaussées de Louvain et de Wavre. Entre les deux, à l'extrémité de la rue de la Loi, sur un terrain situé sur le haut de versant du Plateau

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Extension_Est/Parc_du_Cinquantenaire/10005026. Ce bref historique se concentre sur les évolutions du Parc en tant qu'espace vert autour des Palais, lesquels ne seront que très peu évoqués compte tenu des spécificités du projet.

de Linthout, ils implantent le futur **champ de manœuvres** [terrain d'exercices de la garnison de Bruxelles]. Une fois le plan adopté par le Conseil communal en mai 1952 (puis par Arrêté royal du 20.06.1853), les travaux d'aménagement commencent cette année-là pour s'achever en **1856** : le site est nivelé et des égouts sont posés. La plaine d'exercices est bordée par de larges artères plantées d'une double rangée d'arbres. Toutefois, des bâtiments militaires projetés sur son pourtour ne seront jamais construits.

Rapidement, cependant, le champs des manœuvres est appelé à faire place pour un ensemble prestigieux devant accueillir en **1880 les célébrations du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance belge**. Dès 1866, avec le soutien explicite du Roi Léopold II, l'inspecteur-voyer Victor Besme développe son « Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise », sur lequel le site apparaît comme un Parc rehaussé d'un palais de l'industrie. Vers l'Est, dans le prolongement de la rue de la Loi, est dessinée la future avenue de Tervueren, qui ne sera construite qu'une trentaine d'années plus tard.



Plan de percement de l'avenue du Cinquantaire, future avenue de Tervuren, dessiné par G. Bordiau en 1883

En **1875**², l'architecte **Gédéon Bordiau** esquisse un projet de transformation de l'espace située à l'Est du Quartier Léopold, comprenant outre la création du quartier des Squares, l'implantation, sur une partie de l'ancien champ de manœuvres [\pm 6 ha], d'un « Palais d'Exposition » vers lequel convergent des rues rayonnantes. Ce palais d'inspiration classique se compose d'un premier Arc de triomphe à trois ouvertures inégales, relié par une colonnade à deux vastes pavillons rectangulaires.

² La plaine des manœuvres est abandonnée par la garnison en 1876, qui déménage face aux nouvelles casernes d'Etterbeek, le long de l'actuel boulevard Général Jacques

A partir de 1879, Gédéon Bordiau est aussi responsable de la conception générale du Parc ainsi que des constructions qui doivent accueillir les diverses expositions provisoires qui vont s'y succéder. Le plan de Bordiau est approuvé par Arrêté royal du 30/05/1879, en suite d'une convention signée le 21/04/1879 entre la Ville de Bruxelles et l'Etat belge afin de permettre l'exécution de cet ambitieux projet de **parc des expositions** sur une superficie totale d'environ 18 hectares. Le parc dessiné par Bordiau est un jardin de forme polygonale, organisé autour d'un axe central (prolongeant la rue de la Loi) et marqué par un miroir d'eau. Il s'agit d'un parc de style classique « à la française », un grand rectangle étant découpé géométriquement par de beaux alignements d'arbres. Ses larges allées délimitent des pelouses rectilignes bordées de haies ou garnies de parterres et de sculptures, lesquelles ménagent de longues perspectives vers les palais du Cinquantenaire.



Sa trame (néo-)classique contraste avec les jardins latéraux, provisoires, aménagés plutôt à l'anglaise ; ces jardins connexes avaient d'ailleurs pour vocation d'accueillir les pavillons des expositions temporaires. Au nord, le jardin paysager aurait été conçu par Louis Fuchs, architecte-paysagiste et inspecteur des plantations de la Ville de Bruxelles, qui mit en œuvre un boisement systématique du parc ; celui du sud, le long de l'Avenue des Nerviens, par Édouard Keilig.

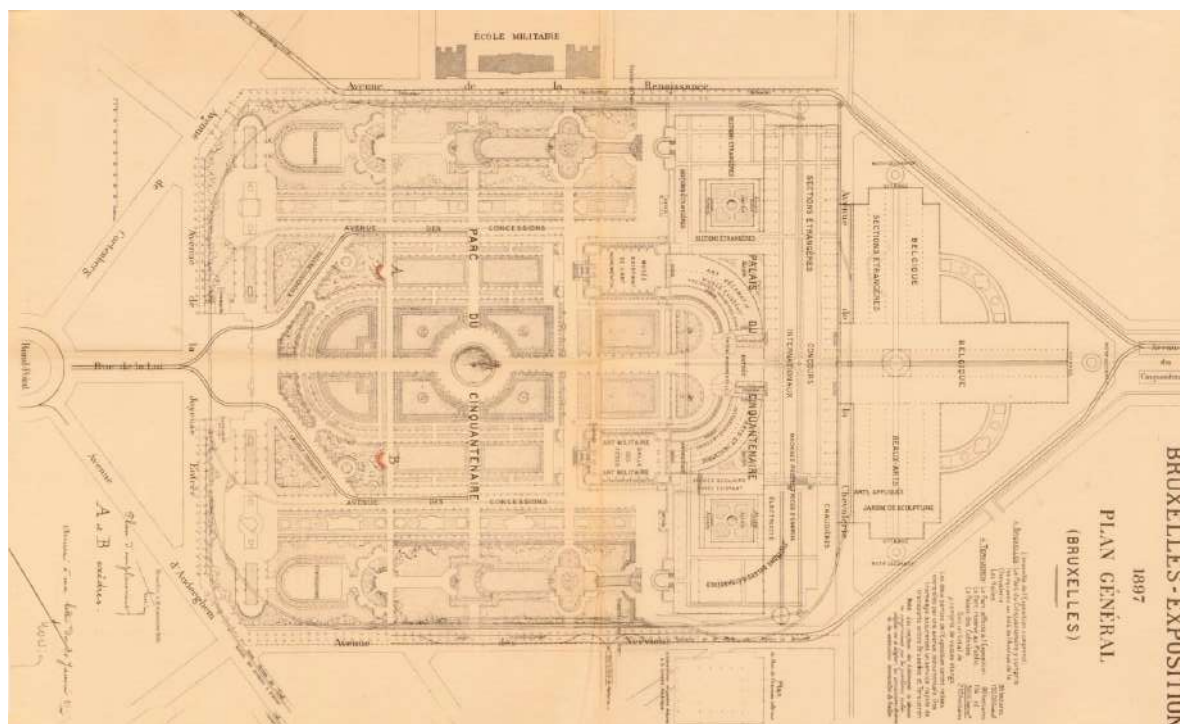
L'axe du parc est ponctué par deux colonnes construites en pavés de porphyre, surmontées d'une statue en bronze représentant le Commerce et l'Industrie [Cf. Ci-après]. Des multiples pavillons temporaires qui ornaient les jardins latéraux, il ne reste aujourd'hui que la Tour de Tournai, conçue par l'architecte Henri Beyaert pour valoriser les propriétés de la pierre de Tournai.

Ainsi, à l'occasion de **Exposition Nationale de 1880**, Bordiau propose de mettre en place sur le site une double exposition : d'une part, une exposition nationale des produits des arts, de l'industrie, de l'agriculture et de l'horticulture et de l'autre, une exposition rétrospective des objets relatifs aux arts anciens. Outre des bâtiments provisoires, l'architecte réitère l'idée d'un palais à deux pavillons, conçu comme une construction définitive.

Dès l'origine, le parc et ses bâtiments revêtent donc une double vocation : ils sont principalement destinés à servir de lieu d'accueil d'expositions temporaires et de diverses manifestations de grande ampleur, mais doivent également pouvoir accueillir de manière permanente des collections d'art. À

partir des années 1930, le Cinquantenaire se verra entièrement dédié aux musées³, tandis que le Heysel reprendra la première des deux fonctions [Cf. Ci-après].

Au lendemain de l'Exposition de 1880, il est décidé d'agrandir le parc afin de lui conférer un caractère plus grandiose en vue de l'**Exposition Universelle de 1897**. D'une superficie d'environ vingt hectares⁴, ils correspondent aux jardins à l'anglaise et à l'emplacement des pavillons provisoires de l'Exposition Nationale. Le 24/02/1885, une nouvelle convention est conclue entre la Ville et l'État, révisant celle de 1879 et par laquelle le reste du terrain de l'ancien Champ de manœuvres est vendu à l'État, qui reprend à sa charge l'aménagement du parc, dont les limites sont dorénavant définitivement fixées.



Plan de l'exposition universelle, Bordiau, 1897

Parmi les pavillons provisoires établis dans le parc dans le cadre de l'Exposition Universelle se trouvait une reconstitution du Vieux-Bruxelles. Sa pièce maîtresse est le Palais de la Ville, conçu par l'architecte Paul Saintenoy en style néo-Renaissance flamande. Seules deux constructions, édifiées côte à côte, cette année-là ont subsisté jusqu'à aujourd'hui : d'une part, le Pavillon des Passions humaines⁵, créé par l'architecte Victor Horta, et le Pavillon du Panorama du Caire, dessiné par l'architecte Ernest Van Humbeeck. Dans le parc, Bordiau conçoit deux exèdres identiques, qu'il implante dans l'axe des pavillons de 1880. Deux sculptures sont en outre placées sur le site l'année de l'Exposition : « Le Faucheur » et « Samson envoyant des renards dans les champs des Philistins ». Elles y rejoignent Le Dogue d'Ulm, installé dès 1896.

En 1899⁶, Bordiau entreprend en outre l'aménagement de la portion triangulaire du parc vers Tervueren, dénommé aujourd'hui **Square de la Bouteille** : il dresse les plans du grand bassin central ainsi que des murs de soutènement longeant l'avenue de la Chevalerie. En 1901, le parc se dote d'une nouvelle sculpture, intitulée « Les Bâtisseurs de villes ». Enfin, en 1902, Bordiau dessine les deux entrées principales du site.

³ Les Musées Royaux d'Art et d'Histoire et Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, auxquels viendra plus tard s'adjoindre l'Autoworld

⁴ En 1879, la Ville s'était en effet réservé, dans le but de les urbaniser, les terrains entourant les 12 ha légués à l'État pour le parc

⁵ Pour abriter le relief du même nom sculpté par Jef Lambeaux.

⁶ En 1898, les cinq travées centrales de la grande halle provisoire de l'Exposition Universelle ont été démontées dans l'axe de l'arcade, afin de dégager la perspective vers l'avenue de Tervueren comme exigé par le roi Léopold II.

Au décès de Bordiau en 1904, le chantier est partagé entre les architectes Charles Girault⁷ et Léopold Piron. Quelques modifications ont été apportées, mais sans compromettre la cohérence stylistique du parc. Après l'Exposition Universelle de 1910, qui se tient principalement sur plateau du Solbosch, le parc perd progressivement son caractère commémoratif et festif au profit de sa dimension muséale. Il accueille encore diverses fêtes et foires commerciales, avant de passer le relais au site du Heysel, aménagé pour l'Exposition universelle de 1935.

Au fil du **XX^{ème} siècle**, le parc du Cinquantenaire s'est agrémenté de nouveaux pavillons et divers mémoriaux : le « Pavillon africain » et le « Pavillon de gardien », dont les dates de construction restent inconnues ainsi que le « Monument du Congo » et le « Monument au Général Thys », inaugurés respectivement en 1921 et 1926. De nouvelles sculptures sont placées après-guerre : « Les quatre saisons » vers 1950, le buste de Robert Schuman en 1987 et enfin le « Mémorial de l'Aviation militaire », conçu par Claude Rahir, en 2000.

Dans les années 1970, le Pavillon du Panorama du Caire est converti en mosquée et centre islamique et culturel par l'architecte Mongi Boubaker. En septembre 1979, l'État belge cède le Pavillon des Passions humaines au Centre islamique et culturel de Belgique pour y abriter un musée ; le projet ne se concrétise cependant pas.

Par ailleurs, de nouvelles installations sont progressivement aménagées dans le parc, qui en rompent la symétrie. À partir de 1937, des terrains de sport sont mis à la disposition de l'École Royale Militaire le long de l'avenue de la Renaissance. Après 1945, s'ouvre dans sa partie nord une plaine de jeux pour enfants, accompagnée dans les années 1950 par un pavillon pour retraités et une piste de pétanque. Dans la première moitié des années 1970, le parc est en outre éventré par une portion à ciel ouvert du tunnel Belliard, creusé sous le site, intervention qui entraîne la démolition des colonnes de Quenast, placées en 1880.

Le 18/11/1976⁸, le site du Cinquantenaire est classé par Arrêté Royal, de même que le Pavillon des Passions humaines. L'ensemble du parc et de ses bâtiments est aujourd'hui classé, résultat de quatre phases échelonnées entre 1976 et 2007.

Aujourd'hui, au-delà des musées, le parc dessine un pentagone pointé sur un vaste bassin aux multiples fontaines. Si le secteur à l'Est des Arcades est davantage consacrée à la vie sociale et aux événements, le secteur côté ville de Bruxelles est propice à la promenade et à la détente, avec ses bancs, tilleuls palissés et cabinets de verdure.

Au début des années 2000, vu le mauvais état de conservation du site, la Fondation Roi Baudouin commande une étude très complète tant du patrimoine bâti que du patrimoine naturel du parc. Celle-ci débouche, en 2005, sur le lancement d'une grande campagne de restauration. L'objectif est de rendre au parc son caractère grandiose en restaurant sa géométrie originelle, en révisant son éclairage, en rénovant ses édicules et son petit patrimoine et en régénérant ses plantations. La couverture de la trémie du tunnel était également au programme, tout comme l'organisation d'un concours d'architecture européen pour l'implantation d'une brasserie dans la partie ouest du parc. Au final, l'ambition est de convertir progressivement le Cinquantenaire en un « Central Park » bruxellois au cœur du quartier européen, espace vert de qualité aux usages multiples.

⁷ qui avait conçu le Petit Palais sur les Champs-Élysées.

⁸ Le 29/06/1984, ce sont l'arcade et l'hémicycle à colonnade qui sont classés. Une extension de classement du 22/04/2004 englobe ensuite les bâtiments abritant le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, ainsi que l'Autoworld. L'Institut royal du Patrimoine artistique fait quant à lui l'objet d'un arrêté de classement le 29/11/2007.

2 | CADRE DE LA DEMANDE

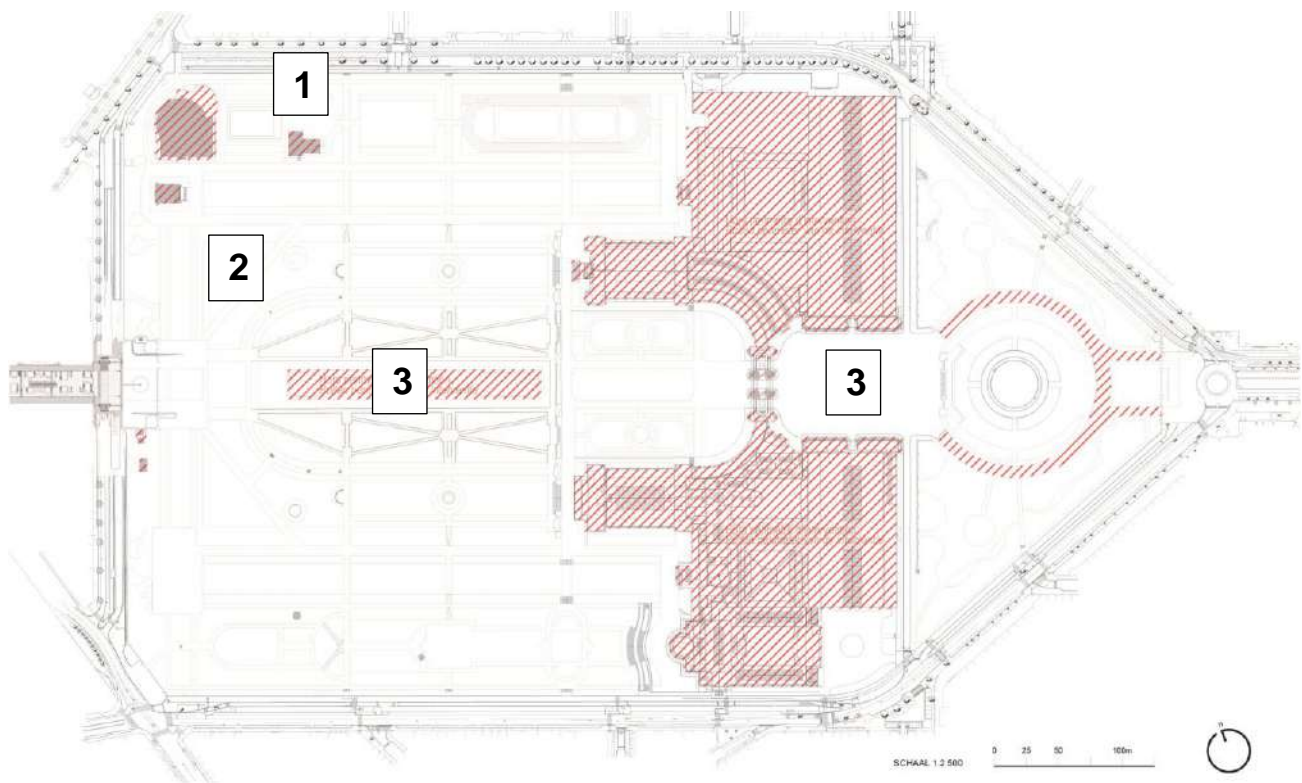


Schéma de l'emprise de la demande dans le cadre d'un masterplan

Cette demande de permis cadre dans une étude globale de réaménagement, décrit ci-dessous comme le « masterplan ». Dans ce masterplan (représenté dans l'emprise nr. 1) nous distinguons deux phases successives, dont la première (représenté dans l'emprise nr. 2) fait l'objet de cette demande. Les zones représentées par le nr. 3 sur le schéma ci-dessus font l'objet de projets en cours d'étude (étude de faisabilité de recouvrement « partielle » de la trémie et masterplan pour la rénovation des musées). Les études en cours sont aujourd'hui trop peu avancé pour permettre une bonne intégration des travaux de réaménagement et de restauration du parc. Nous parlerons donc d'une première phase de réaménagement du parc (nommé PHASE 2030) et une deuxième phase de réaménagement du parc (nommé PHASE post 2030). Cette deuxième phase est reprise dans le masterplan global présenté ci-dessous et décrit dans un plan de gestion reprenant donc plusieurs aménagements.

Le schéma directeur pour le projet de réaménagement et restauration du Parc du Cinquantenaire est un document stratégique qui établit la vision globale et les principes directeurs pour l'évolution à long terme du parc. Il sert de cadre de référence pour toutes les interventions futures et les demandes de permis d'urbanisme qui y afférentes. Voici les éléments clés qui seraient définis dans le schéma directeur :

- 1. Vision Globale :** Le schéma directeur vise à préserver et à valoriser le Parc du Cinquantenaire en tant qu'espace patrimonial, culturel et écologique, tout en l'adaptant aux besoins urbains, sociales et contemporains et en améliorant sa résilience écologique et climatique.
- 2. Conservation et Valorisation du Patrimoine :** Il établit les lignes directrices pour la restauration et la mise en valeur des éléments historiques, paysagers et architecturaux, en s'assurant que toute intervention soit respectueuse de l'intégrité du site.
- 3. Biodiversité et Espaces Verts :** Le schéma prévoit une augmentation de la biodiversité par la création de zones écologiques diversifiées, la restructuration des plantations existantes et l'introduction de nouvelles espèces végétales adaptées.

4. Gestion des Eaux : Il inclut un plan de gestion intégrée des eaux pluviales, favorisant l'infiltration naturelle et la récupération des eaux pour l'irrigation, réduisant ainsi l'impact sur le réseau d'assainissement urbain.

5. Mobilité et Accessibilité : Le schéma directeur préconise la réorganisation des voies de circulation pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des usagers, tout en réduisant l'impact sur l'environnement paysager et en réduisant les conflits entre usagers

6. Aménagements et Equipements : Il décrit le cadre pour le renouvellement et l'implantation de mobilier urbain, d'équipements sportifs et ludiques, ainsi que la signalétique, en harmonie avec l'environnement.

7. Durabilité et Résilience : Le schéma met l'accent sur l'utilisation de matériaux durables, l'efficacité énergétique et la résilience climatique dans la conception des infrastructures et des aménagements.

8. Phasage des Travaux : Il détermine les différentes étapes de mise en œuvre du projet, permettant une réalisation progressive des travaux avec une perturbation minimale pour les usagers.

9. Maintenance et Gestion : Il intègre des orientations pour la maintenance et la gestion à long terme du parc, afin d'assurer la pérennité des aménagements et la qualité de l'espace public.

Le schéma directeur constitue la référence principale pour toutes les interventions ultérieures, garantissant que le développement du Parc du Cinquantenaire soit cohérent, durable et conforme aux objectifs à long terme établis pour ce site d'importance capitale.

3 | OBJECTIFS DU PROJET

Les travaux de rénovation du Parc du Cinquantenaire représentent une initiative de rattrapage cruciale. Pendant un demi-siècle, le parc a souffert d'un manque de gestion adéquate, illustré par l'absence de coupes régulières des arbres pour leur renouvellement ou leur préservation en bonne conservation en bon état phytosanitaire. Les conséquences sont visibles : des arbres centenaires, souvent malades ou en déclin (charpentières mortes ; pourriture des fourches, du tronc et des racines ; défauts mécaniques, blessures aux troncs et branches favorisant les attaques bactériennes, virales, de champignons et d'insectes ; dépérissement du houppier, etc...), qui nécessitent de plus en plus de soins chaque année. Compte tenu des mauvaises conditions liées notamment au manque d'espace pour le bon développement des racines, les arbres ne sont pas bien ancrés dans le sol de sorte que le risque de renversement par grand vent augmente chaque année.

A défaut d'un plan de gestion tel qu'il s'en établit actuellement, des mesures drastiques s'imposent pour éviter que l'état du Parc du Cinquantenaire ne se détériore lentement alors que l'ambition est justement de convertir ce grand parc aux caractéristiques historiques uniques en un espace vert agréable et aux multiples usages.

A défaut de pouvoir réaliser de grands travaux d'abattage, qui seraient très mal perçus par la population bruxelloise, l'objectif principal du projet de rénovation est de rendre le Parc et son riche patrimoine arboré, « résilient » et « robuste » aux changements climatiques en cours. Les conditions de vie des arbres existants sont d'une part améliorées en « déminéralisant » le pied de leurs troncs et leurs racines et en remplaçant le sol en place par un substrat de lave émiétté et enrichi en matières organiques. D'autre part, en assurant un apport d'eau suffisant en cas de sécheresse prolongée par l'installation d'une citerne d'eau de pluie de grande capacité (2000 m³). Afin de garantir la meilleure qualité possible à l'eau d'arrosage, les réseaux (d'évacuation des toitures des palais et de distribution dans le parc) sont renouvelés sous les revêtements et les pelouses. Cette eau pluviale profite également à la strate herbacée (constituées de graminées et de vivaces) nouvellement développée aux pieds des arbres et aux pelouses (prés fleuris) en gestion extensive.

Les options du présent dossier de rénovation, proposent, dans les limites du contexte actuel et le respect du patrimoine historique, de réaffirmer les axes forts de la composition paysagère, dessinée par les allées savamment hiérarchisées et par la volumétrie des alignements d'arbres, complétée par des massifs arbustifs en bosquets et lisières. Les allées sont ainsi refaites en conservant leur tracé

originel avec un matériau semi-perméable, lequel favorise non seulement l'infiltration de l'eau pluviale, au plus près de l'endroit où tombe la goutte d'eau, mais aussi, par les dévers du profil des cheminements, le ruissellement vers les pelouses, les bandes herbacées aux pieds des arbres, les parterres de vivaces,

De manière secondaire, le projet de restauration poursuit également d'autres objectifs :

1. L'axe Horta, qui a longtemps supporté l'entrée principale aux halles d'exposition, est restauré dans sa composition paysagère originelle, cadrée par un double alignement d'arbres soulignant les perspectives vers les pavillons Bordiau et Horta. Cette restauration nécessite la plantation d'un nouvel alignement de Chênes en lieu et place d'une partie de l'actuelle piste d'athlétisme. En guise de rappel, l'axe central ne pourra pas être recomposé suite à l'abandon en 2012 du programme initial comportant la couverture de la trémie du tunnel.
2. Les escaliers, aux entrées du parc et depuis les terrasses de l'Hémicycle, sont rénovés dans des matériaux nobles, en cohérence et en respect avec le long passé patrimonial des lieux. De même, les revêtements en asphalté sont remplacés par des pavés de pierre naturelle. Depuis l'Avenue de la Renaissance, une nouvelle entrée sera percée au droit de la piste d'athlétisme [Axe des Grands Bassins], ce qui contribuera à diminuer la distance à parcourir par les piétons (et les PMR), tout en évitant le piétinement de certaines pelouses.
3. L'habitabilité du parc est améliorée par le renouvellement de certains équipements [piste d'athlétisme,] et la multiplication des terrains de sports, lesquels restent concentrés dans l'Axe de la Mosquée et diversifient les usages sportifs dans le parc. De même, le mobilier urbain (bancs et poubelles) sont maintenus et simplifiés dans les vocabulaires utilisés dans le même souci de l'historicité du parc du Cinquantenaire. Cet espace vert se veut en effet être un parc d'agrément, propice à la promenade et au repos, mais aussi de délassément et de plaisirs, auxquels répondent les équipements, les jeux et le mobilier.

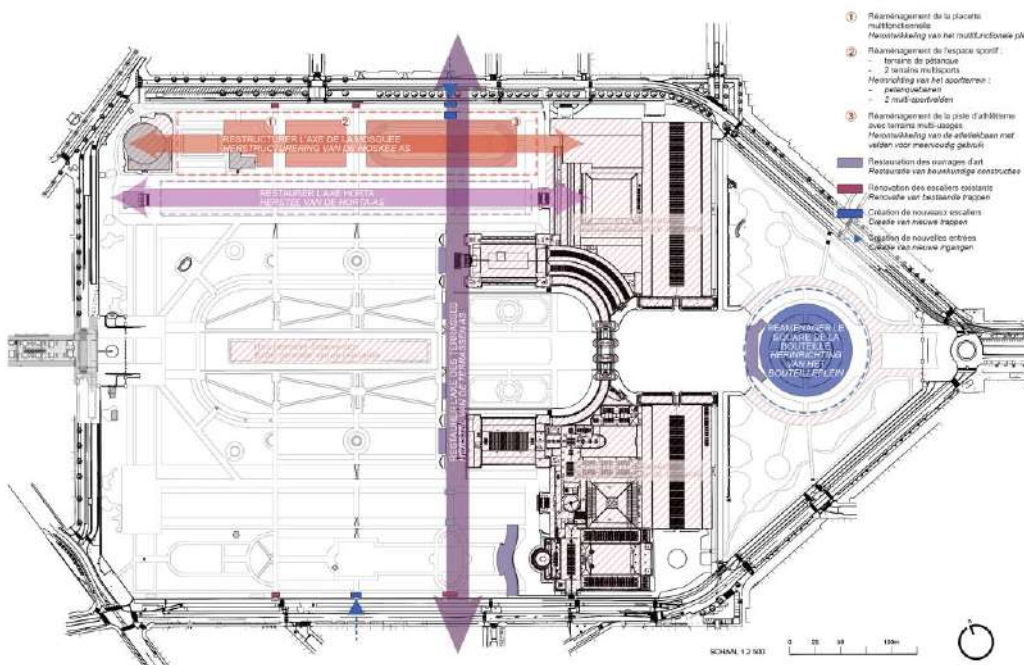


Schéma de restauration des axes du parc

Tout comme la création du parc s'est opérée au fil des décennies par étapes successives la réalisation des travaux sera réalisée par phases successives.

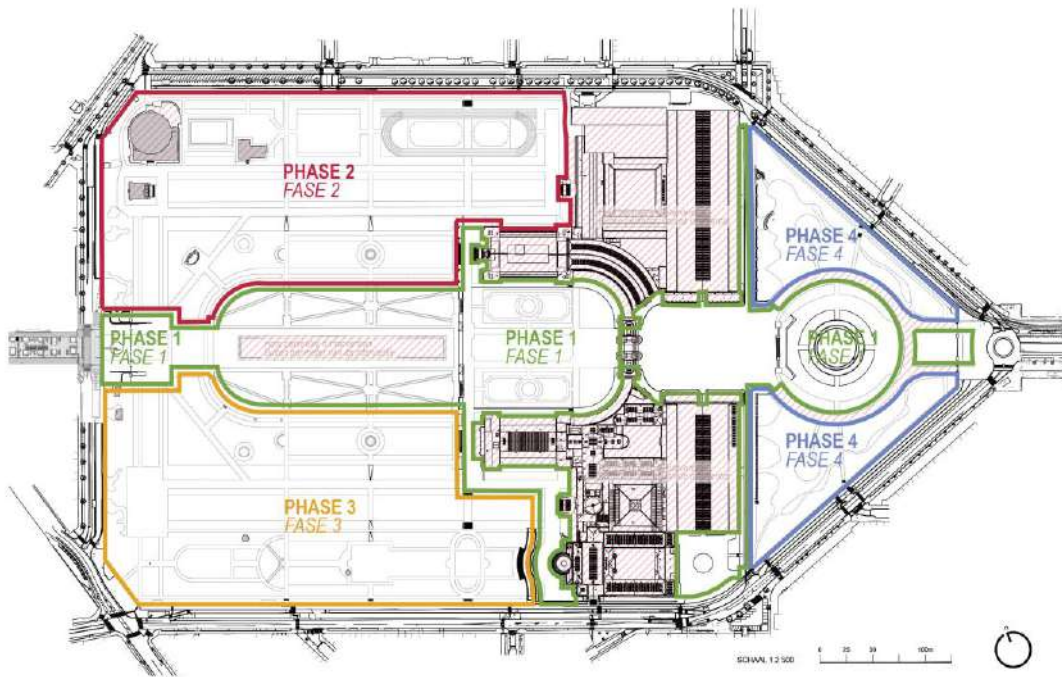


Schéma du phasage des travaux

4 | REVETEMENTS ET AXES DE CIRCULATION

Les revêtements

Le parc classé sera rénové dans le respect de la composition historique originelle du plan de référence de Gédéon Bordiau, daté de la fin du XIX^{ème} siècle. Le choix des matériaux utilisés pour les revêtements est principalement basé sur des critères historiques (matériaux actuellement et/ou anciennement existants dans le parc), dans le respect du caractère patrimonial du lieu ainsi que des usages actuels de ce grand parc urbain.

De manière générale, dans le respect de la géométrie originelle des parcs à la française, le projet consiste en un **reprofilage des différentes allées** du Parc du Cinquantenaire de manière à notamment « déminéraliser » les pieds des arbres que la dolomie a progressivement induré.

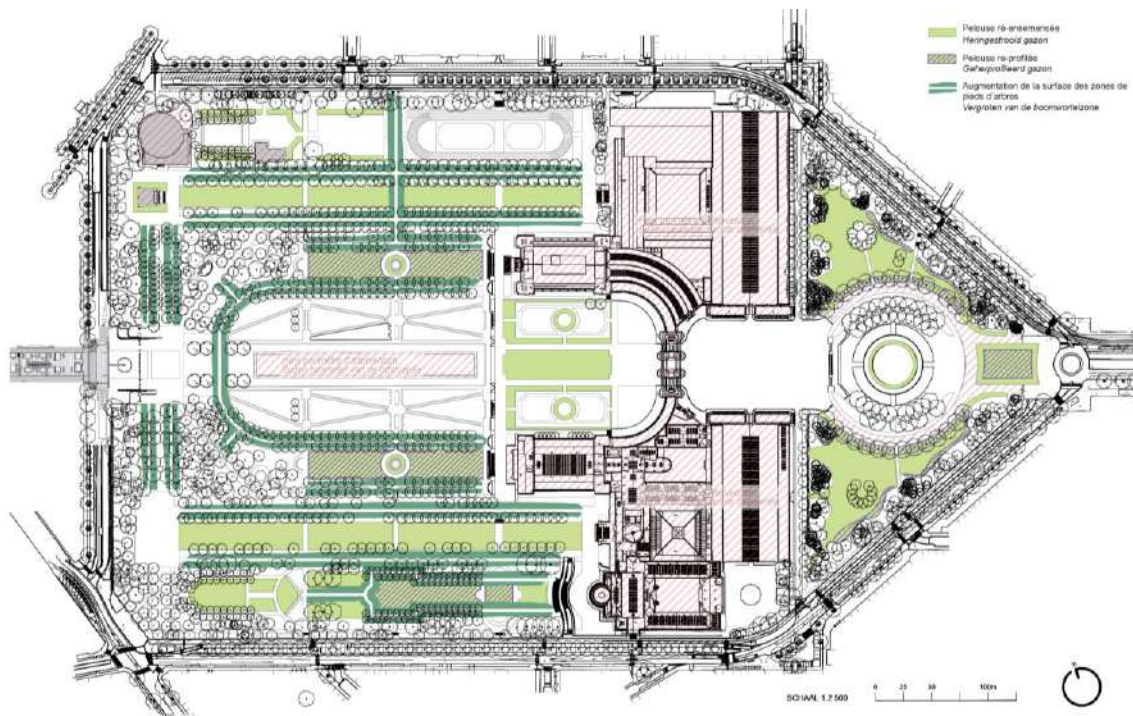


Schéma des agrandissements des espaces végétalisés

Après démolition « mécanique » de ce revêtement actuel, les différentes allées sont non seulement **rétrécies** mais aussi refaites sur des largeurs qui peuvent varier selon leur localisation dans le Parc. Entre deux bordures en acier « corten », un revêtement semi-perméable (à liant d'origine végétale)⁹, de couleur ocre (jaune sable) et d'une épaisseur de 10 centimètres, est mis en place sur la fondation déjà existante. Cette intervention de pose très superficielle vise à ne pas abimer les racines très sensibles des arbres longeant les allées.

Les chemins sont systématiquement reprofilés et redressés de manière à ce que la pente longitudinale soit comprise généralement entre 1 et 3% (de manière à rester accessible pour les PMR) et à présenter un double dévers de 2,5%, orientés vers les pieds des arbres et les pelouses. Ce reprofilage cherche à améliorer la gestion des eaux de ruissellement, en les conduisant le plus rapidement possible à l'extérieur des chemins et éviter ainsi les effets de ravinement dus à l'accumulation d'eau sur les revêtements. Ce revêtement¹⁰ est conforme à l'esthétique historique des allées du parc (en sable ou en terre battue), mais ce matériau est non seulement plus adapté aux contraintes d'entretien et aux intensifs usages contemporains, mais aussi plus neutre chimiquement que la dolomie actuelle ; il impacte donc beaucoup moins la bonne croissance des arbres. En outre, ce matériau démontre une bien meilleure cohésion contre le ravinement en cas de pluie (pas d'orniérage ni de formation de boue) et ne génère que peu ou pas de dégagement de poussière en période sèche.

Au droit des pieds d'arbres, par contre, la dolomie et le sol sont aspirés sur une trentaine de centimètres de profondeur et une largeur d'environ cinq mètres. Ce sol en place est remplacé par un substrat amendé, émiétté et enrichi en matières organiques, lequel favorisera la bonne croissance des arbres en y facilitant l'approvisionnement en eau du sol ; les pieds d'arbres seront en outre plantés soit de massifs arbustifs (fourrés) ou de prairies fleuries (dites extensives) afin d'encore favoriser la régénération du sol et l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol. Cette strate végétale basse est « défendue » par une clôture métallique dédoublée par une haie basse (45/50cm) pour éviter tout piétinement par les usagers du Parc. Par ailleurs, la reconstitution et le profilage des pelouses

⁹ Ce type de revêtement semi-perméable convient pour des usages récréatifs intensifs dans la mesure où la densité de très petits grains (<10 mm) permet au revêtement d'être à la fois lisse et résistant, tout en empêchant les mauvaises herbes de pousser et donc en facilitant l'entretien. Ce matériau peut être recyclé et est utilisable immédiatement après sa pose.

¹⁰ Cette alternative, composée d'un mélange hydraulique de pierres et de sable polymère argileux, a été testée avec succès dans le parc au printemps 2014, à l'initiative de Bruxelles Environnement.

s'accompagnera d'une part de la mise en œuvre de substrats renforcés qui doivent éviter le tassement du sol à long terme (granulés de lave, etc.).

Par ailleurs, toutes les surfaces asphaltées aux abords des palais¹¹ du Parc du Cinquantaire, en ce compris les terrasses intérieures de l'Hémicycle et l'Avenue de la Chevalerie, font l'objet d'un remplacement du revêtement sous la forme plus noble de pavés naturels. De même, l'entrée principale [Occidentale¹²] du Parc, connu sous le nom de Parvis « Loi », est reconfiguré autour des parterres tandis que ses revêtements constitués d'asphalte et de béton sont remplacés par des dalles de pierre naturelle. La promenade autour de l'hémicycle aux pieds des colonnades et de l'arcade fait l'objet d'un traitement similaire.

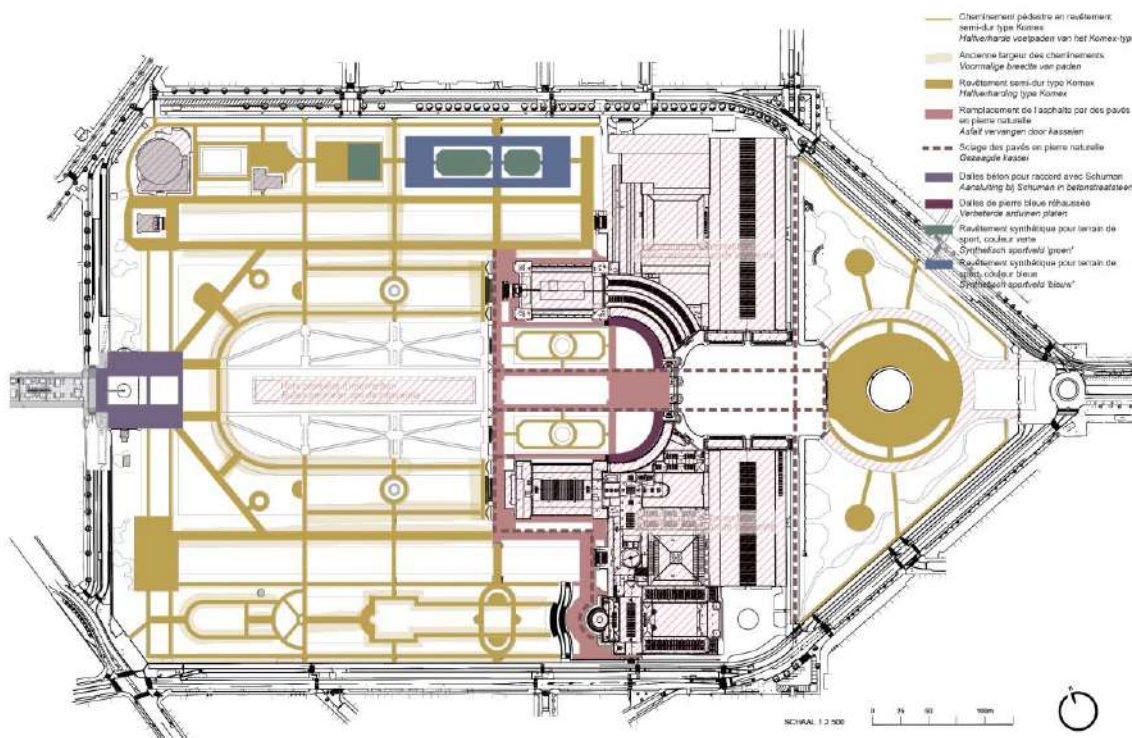


Schéma des revêtements

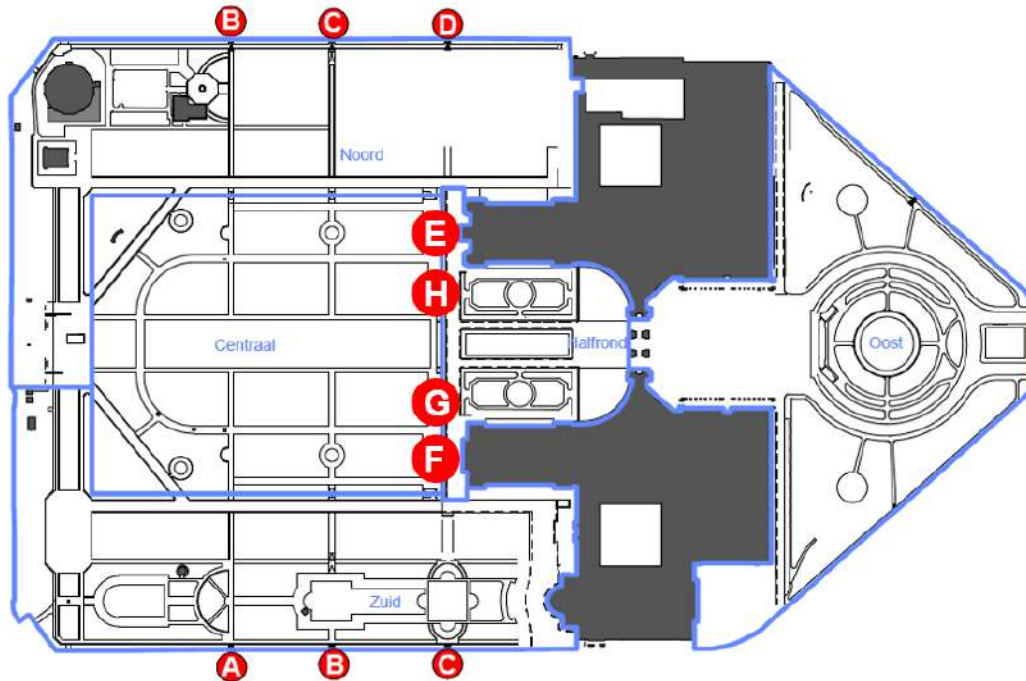
Rénovation des escaliers aux accès du parc

Les travaux de construction concernent la **restauration de dix escaliers** dans le secteur occidental du Parc du Cinquantaire, auquel s'ajoute un onzième dans le secteur à l'Est des Palais. Au niveau des axes des Exèdres, du Grand Bassin et des Terrasses, sont reconstruits depuis les Avenues de la Renaissance et des Nerviens trois escaliers (2x) ; dans l'axe des Terrasses et depuis l'Avenue de la Renaissance, est (r)établie une entrée manquante. La création de cette nouvelle entrée, dans la logique de composition axiale du parc, améliore l'accessibilité piétonne depuis le quartier avoisinant, tout en évitant des piétinements des pelouses. A ces six escaliers s'ajoutent quatre escaliers qui reprennent la différence de niveau entre les Terrasses de l'Hémicycle et le secteur central du Parc ; un cinquième fait de même entre le Square et l'Esplanade.

Ces escaliers ont des volées constituées d'un nombre variable de marches : trois [B], quatre [C], cinq [D], six [E], sept [F], huit [G] et neuf [H], sur la largeur comprise entre la grille d'entrée et l'allée périphérique du parc. Tant les marches que les rampants assemblent des dalles de pierre bleue [roches sédimentaires carbonatées à crinoïdes] ; à titre d'information, les marches sont de format 140 x 40 x 15 cm. En haut de ces escaliers, au niveau du parc, un trottoir est réalisé sur des largeurs variables. Cet aménagement systématique permet à la fois de générer une identité à toutes ces entrées, tout en créant une interface conviviale entre les allées du parc en matériau semi-perméable et les trottoirs extérieurs au parc.

¹¹ Deux pavillons reliés entre eux par une galerie de colonnes semi-circulaire et par un triple arc de triomphe central.

¹² depuis la rue de la Loi vers l'axe central.

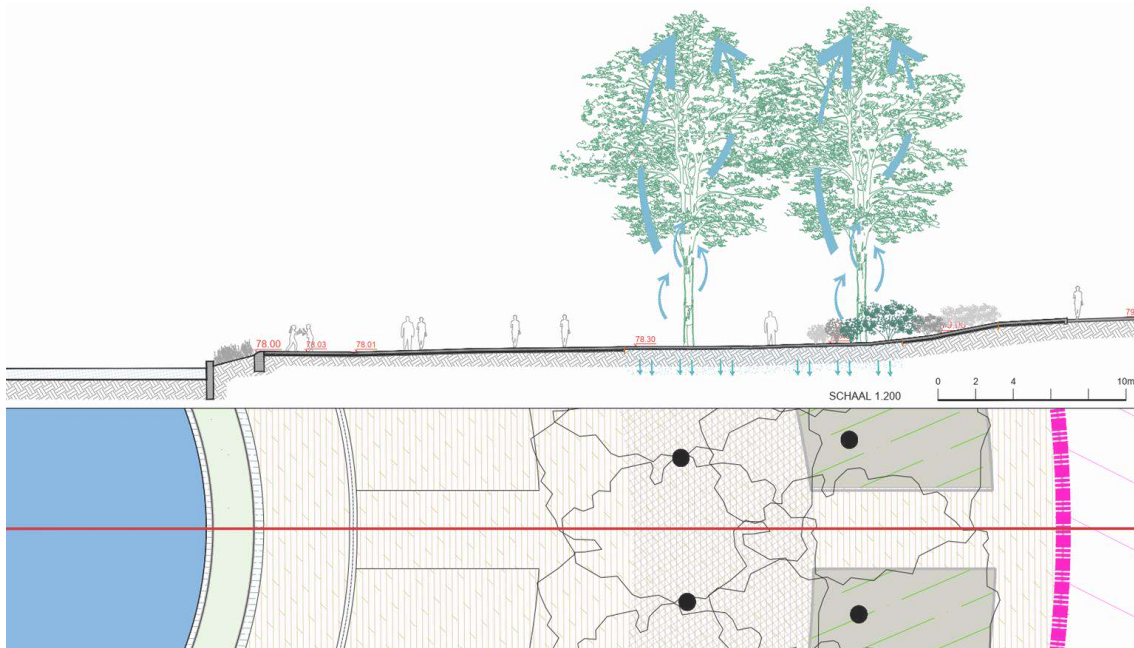


Reconfiguration du Square de la Bouteille

Sur le territoire de la commune d'Etterbeek est fortement simplifiée la configuration actuelle du Square triangulaire [dénommé Square de la Bouteille], lequel est constitué, autour d'un bassin central agrémenté d'une fontaine, de petites pelouses compartimentées par des cheminements et qui sont piétinées lors des événements festifs. Cette pression d'usage s'exerce dans les massifs plantés périphériques jusqu'à l'allée circulaire asphaltée. Le parc accueille en effet de nombreux événements tout au long de l'année, et particulièrement durant la période estivale.

Les cheminements en dolomie sont supprimés au profit d'une vaste esplanade d'un seul tenant ; celle-ci est réalisée à l'instar des autres cheminements du secteur occidental du Parc en revêtement semi-perméable, tout en écartant celui-ci des pieds des arbres existants au bénéfice de leur bon développement. Les pieds des arbres sont plantés de massifs de fourrés selon une configuration de forme davantage organique.

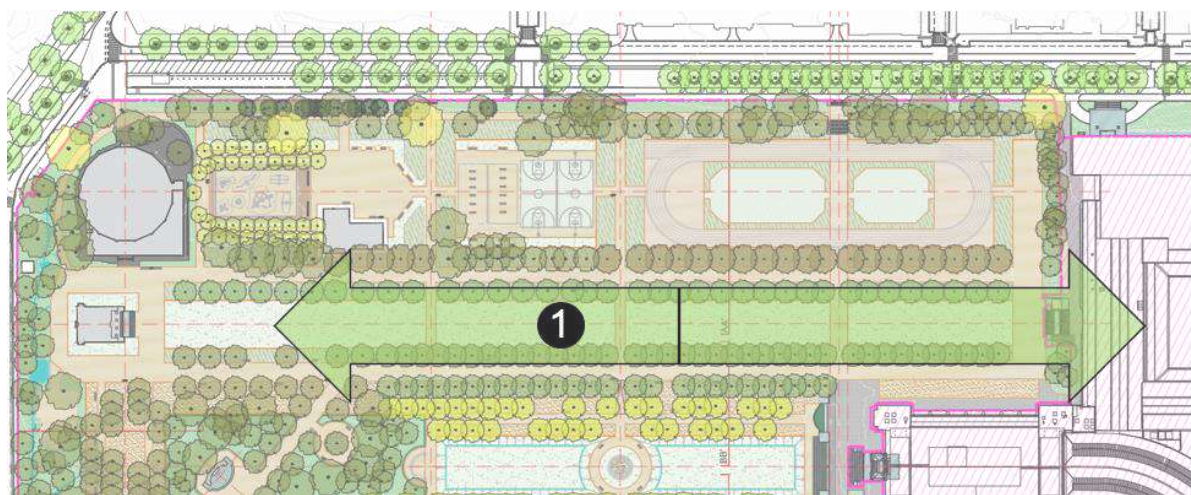
L'allée circulaire asphaltée est refaite en pavés de pierre naturelle, ce qui empêchera qu'ils soient pratiqués comme actuellement le roller, le vélo, mais pas le marché. Sa préservation ne porte pas préjudice au caractère historique du parc.



Restauration de l'Axe Horta

L'axe Horta est restauré dans sa configuration originelle au regard des bâtiments et de l'histoire ; en effet, cet axe a longtemps constitué l'entrée principale vers les halles des expositions. A cette fin, l'alignement sur la rive du côté de l'Avenue de la Renaissance est planté de Platanes, à l'instar de la rive opposée de l'axe. L'allée est refaite sur une largeur de 6.50 m tandis que les deux alignements sont distants d'une quinzaine de mètres. Cet alignement d'arbres est dédoublé d'un second planté de Chênes pour délimiter l'axe des Mosquées.

L'axe central ne pourra par contre pas être recomposé suite à l'abandon en 2012 du programme initial, lequel comportait la couverture de la trémie centrale. Depuis 1971, cette césure engendrée par une portion à ciel ouvert du tunnel Loi a scindé le parc en deux parties, déstructurant ainsi un des piliers de la composition axée sur l'arche centrale, dont la perspective était ponctuée par un grand bassin circulaire¹³. Tous ces éléments de composition aquatique, aujourd'hui totalement disparus de



¹³ renforcé par une répartition perpendiculaire de bassins-fontaines ronds.

cette partie principale du parc, ne sera pas restaurée non plus, faute de budget suffisant pour couvrir la trémie, et à une échelle moindre supporter les coûts du programme des bassins.

5 | MOBILIER, CLOTURES ET EQUIPEMENTS

Les bancs, les poubelles et la signalétique

Le mobilier d'assise existant sera conservé autant que possible dans la mesure où de nombreux éléments sont suffisamment en bon état¹⁴ pour être conservés. Leur nombre restera d'environ 230 unités, dont 180 seront des nouveaux exemplaires, ce qui permettra de ne conserver que deux modèles parmi la gamme diversifiée de sièges [7 modèles] qui existent actuellement dans le Parc.

Les modèles de bancs, reconnus comme de styles « Cinquantenaire » [« Romantique »¹⁵] ou « Léopold » car respectivement très caractéristiques du parc du Cinquantenaire ou des autres parcs bruxellois, sont ainsi privilégiés¹⁶ dans le cadre de la restauration.



Banc 'Léopold'



Banc 'Cinquantenaire'

Les poubelles actuelles sont réutilisées mais regroupées par paire pour inciter au tri sélectif des déchets.

En outre, les équipements de remise en forme et les jeux existants seront pour la même raison réutilisés et réimplantés le cas échéant ailleurs dans le parc, à savoir dans le périmètre de l'Axe de la Mosquée.



Poubelle 'Gillet'



Equipement de remise en forme

¹⁴ Un inventaire des dommages a été fait et la réparation ou le remplacement des éléments endommagés est prévue dans le cahier des charges et le métré. Les lattes de certains bancs sont à réparer ou à remplacer.

¹⁵ Ce type de siège est composé d'un pied en fonte ouvragée de couleur verte et de vingt lattes sur une longueur de 3.75 m.

¹⁶ Ce qui facilite l'entretien, l'assemblage et la réparation dans les ateliers de Bruxelles-Environnement.

Une toute nouvelle signalétique est apposée dans le Parc du Cinquantenaire, laquelle est constituée de mats d'identification, de bornes directionnelles ainsi que de balises d'accueil (mats en aluminium) et d'information (potelets en bois). Des jalons en bois délimitent l'espace canin¹⁷ (jalons en bois) dans les deux vastes pelouses au droit des axes Bordiau et de l'Antiquité, de part et d'autre de l'axe central et de la trémie du tunnel. Une gamme de pictogramme¹⁸ dans un style graphique cohérent (charte du gestionnaire Bruxelles Environnement) a été définie dans le cadre de la conception de la charte signalétique afin de représenter visuellement notamment les équipements récurrents dans la plupart des espaces verts bruxellois.

Clôtures

Dans le cadre de la rénovation du parc, divers espaces tels que les étendues herbeuses, les bosquets et autres zones de verdure sont délimités par des clôtures. Pour assurer une esthétique uniforme et claire, le nombre de clôtures a été minimisé à 5 typologies et le plan actuel s'appuie sur les styles déjà présents dans le parc.

Les différents modèles ont été choisis en fonction de leur objectif, avec des variations en termes de hauteur et de matériaux, qui incluent l'acier et le bois, avec des dimensions allant de 25/30 cm à 1,20 m.

Les illustrations ci-dessous montrent les différents types de clôtures présentes dans le parc (voir les plans PU-SV_5.2_Fermetures type 1/2/3/4/5 pour leur localisation dans le parc).



Clôture type 1



Clôture type 2

¹⁷ [« Chiens en liberté].

¹⁸ Les pictogrammes sont composés d'une silhouette réaliste de couleur verte sur un fond blanc, à laquelle on peut superposer un trait oblique rouge en cas d'interdiction.



Clôture type 3



Clôture type 4



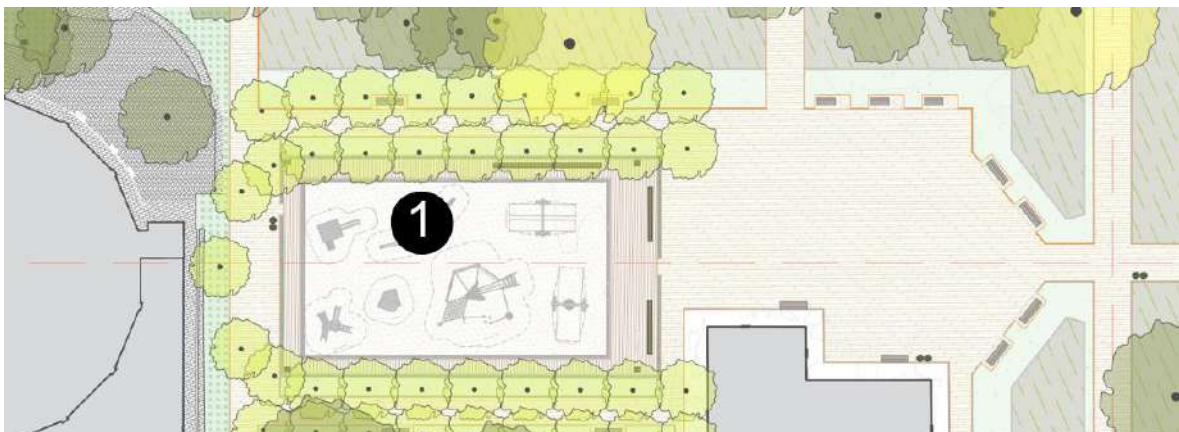
Clôture type 5



Clôture terrains multisport

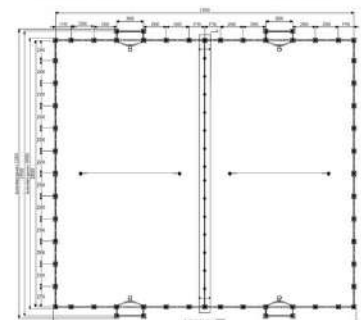
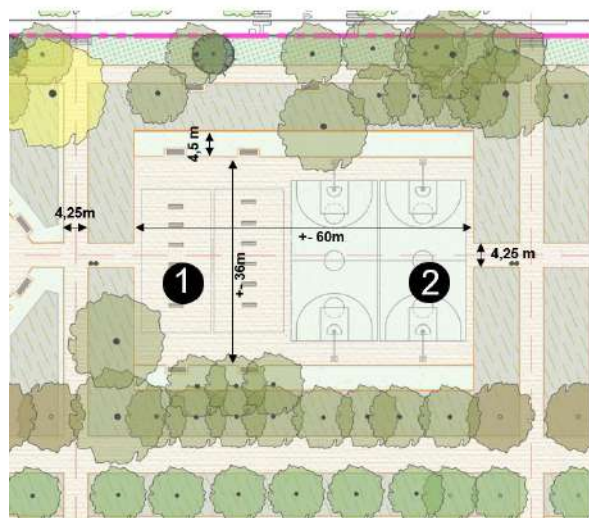
Renouvellement des équipements ludiques de l'Axe de la Mosquée

À partir de 1937, de nouvelles installations sont aménagées dans le parc, qui en rompent la symétrie originelle. Ainsi, des terrains de sport sont mis à la disposition de l'École Royale Militaire le long de l'avenue de la Renaissance. Après 1945, s'ouvre dans sa partie septentrionale une plaine de jeux pour enfants, suivie dans les années 1950 par un pavillon pour retraités et son boulodrome. Ces modules sont conservés mais les revêtements des abords du pavillon prennent dans le cadre du projet un caractère semi-perméable selon une configuration simplifiée et davantage rectiligne, soulignée sur son périmètre par des massifs de fourrés et des alignements de bancs.



Parc à vocation d'agrément et de délassement, le Cinquantenaire n'est pas une grande aire ludique, ni un parcours de santé, mais il offre néanmoins des possibilités de sports et de jeux en divers endroits. Ces éléments sont concentrés et regroupés dans cet axe de la Mosquée de manière à ne pas compromettre la valeur paysagère du parc. Le mobilier ainsi que les modules de jeux et d'usages sportifs sont maintenus mais simplifiés dans les vocabulaires urbanistiques utilisés.

La piste d'athlétisme [1] est réduite à une longueur totale le long du couloir extérieur de 330 m ; parallèlement à l'avenue de la Renaissance, une aire composée de six couloirs [2] permet néanmoins de réaliser des sprints sur une longueur d'un peu moins de 150 mètres ; la largeur est réduite à environ 45 mètres, ce qui autorisera par ailleurs la restauration de l'axe Horta. Le tartan actuel est remplacé par un revêtement synthétique type tartan de couleur ocre tandis que l'aire centrale [3] faisant office actuellement de terrain de football est compartimentée en plusieurs terrains à multi-usage en pelouse synthétique tel que pour la pratique de sports comme le yoga, la slackline, etc. Côtés du terrain Multisports sont d'environ 28 mètres tandis que les autres sports sont rassemblés dans une même aire revêtue dont les dimensions sont de 45 m x 28 m. Ces terrains sont séparés par un cheminement bordé de fourrés qui emprunte l'axe des terrasses à partir d'une nouvelle entrée du Parc. Dans les courbes de la piste d'athlétisme s'ajoutent dans le même revêtement une aire périphérique [4] pour la pratique d'autres disciplines d'athlétisme ; à l'Est, les engins de fitness [4] sont conservés



L'aire « Multisport » conserve la quinzaine de terrains de pétanque organisée en deux rangées adossées l'une à l'autre, sur une superficie d'environ 25 mètres carrés ; au sud de ces terrains, deux terrains multisport (Foot, basket, volley et badminton-...) sont ajoutés, occupant une superficie d'environ 1800 mètres carrés. Les revêtements sont synthétiques.

6 | GESTION INTEGREE DES EAUX DE PLUIE

Compte tenu des changements climatiques, les eaux pluviales seront captées et stockées avant d'être réutilisées pour irriguer¹⁹, en cas de sécheresse prolongée et via un arrosage automatique, la végétation du Parc. Afin de garantir la pureté de l'eau à destination de la végétation, de nouvelles canalisations d'évacuation des eaux de pluie seront mises en place tandis que le système d'irrigation actuel sera remplacé. Les eaux de pluie recueillies en provenance des toitures seront alors acheminées vers des citernes enfouies, qui en cas de nécessité, disposent d'un trop-plein vers l'égouttage existant du parc du Cinquantenaire (ainsi que vers la pièce d'eau du Square).

Dans l'axe des Terrasses, deux²⁰ citernes existantes au droit des Halles Bordiau et du Musée Royal de l'Armées sont récupérées et combinées ; leur capacité totale est augmentée d'environ 670 m³ par la pose le long des deux façades de la Halle Bordiau d'un assemblage enterré de pertuis préfabriqués en béton [3000 x 2800 mm] de telle manière à ce qu'une capacité de 2.100 m³ soit en finale atteinte pour la « nouvelle » citerne.

Cette citerne récupère au finale les eaux de toiture des halles de l'Aviation [1 - 13.700 m²], Bordiau [3 - 3.700 m²] et du Musée Royal de l'Armée et de l'Histoire militaire [4 - 3.000 m²] ainsi que de la galerie extérieure semi-circulaire [2 - 6.300 m²] de l'aile Nord de l'ensemble des bâtiments. Par ailleurs, les eaux ruisselant sur les secteurs revêtus de l'hémicycle [5] et de l'Esplanade [6] sont récupérées par cette même citerne, à raison de 6.300 et 10.000 m².

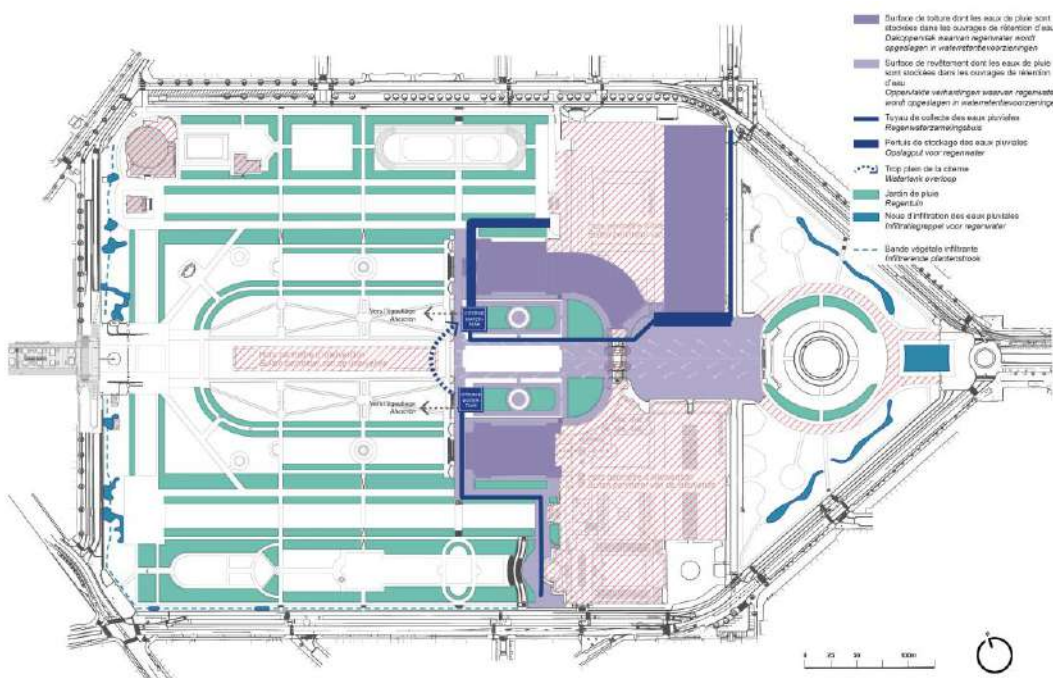


Schéma du système de gestion des eaux de pluie

¹⁹ Le cas échéant, cette eau pluviale alimentera également les hydrants.

²⁰ Au vu des différences de niveaux dans le parc, les eaux captées devront être stockées dans deux bassins de récupération différents.

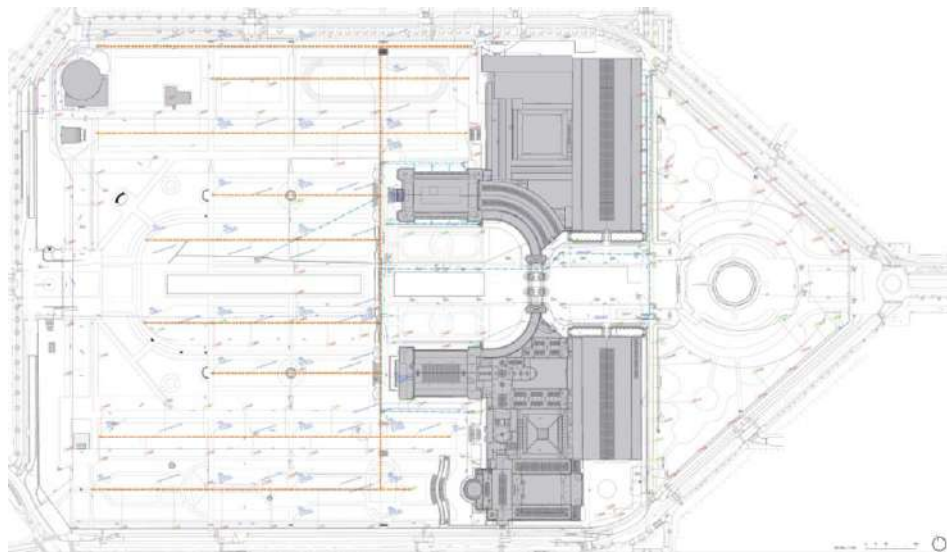
Ces 4,2 hectares de superficie reprise correspondent en fait à la moitié des surfaces imperméabilisés dans l'ensemble bâti des Palais et de leurs abords ; à raison de 50 litres/m², le volume est d'environ 2 millions de litres d'eau. Il a été calculé que cette quantité permet d'irriguer et d'arroser annuellement plus de 400 arbres²¹ ; à titre d'information, Bruxelles-Environnement consomme à l'heure actuelle 9000 m³ d'eau de distribution pour l'arrosage du parc, quantité que la citerne permettra de substantiellement diminuer.

A l'amont de la citerne, depuis les descentes des toitures, les eaux sont amenées par un nouveau réseau [170m en diamètre 600mm] qui sera posé le long des façades des palais, notamment sous l'assiette de l'Allée de la Chevalerie, de l'Esplanade et des Terrasses de l'Hémicycle.

Le diamètre des canalisations est calculé sur base du débit provenant des surfaces de toiture. Le plus grand débit provient des eaux de pluie s'écoulant de la Halle de l'Aviation. Une surface totale de 13.700 m², soit 1,4 ha, est raccordée sur cette canalisation. Cela revient à un débit de 0,9 x 1,4 ha x 180 l/s/ha = 225 l/s. Pour ce débit, une canalisation d'un diamètre de 600 mm suffit compte tenu d'une pente de min 1,5 mm/m. Afin de pouvoir augmenter le volume des eaux de pluies captées, les dimensions des canalisations sont adaptées à des débit supérieurs. ce réseau de collecte des eaux sera doté localement de « surdimensionnements » à 1000 mm pour « tamponner » le cas échéant les eaux.

A l'aval, pour arroser les arbres au plus près de leurs racines, il sera profité des travaux de réfection des cheminement et/ou de décaissement des pelouses pour poser un réseau de drains (disposés parallèlement à l'axe central) sous les pelouses, lesquels sont approvisionnés par un drain principal mis en place sous le cheminement empruntant l'axe des Terrasses à la sortie des citernes.

Le réseau d'irrigation consiste en des canalisations en HDPE de 110 mm de diamètre. Tous les 50 m, un point de dérivation avec une buse d'arrosage est positionné sur la conduite afin de permettre l'irrigation.



De manière générale, pour éviter tout rejet dans un réseau d'égouttage en mauvais état, les principes de la gestion intégrées des eaux pluviales [GIEP] sont appliqués dans le périmètre du Parc, de manière à favoriser l'évacuation des eaux par infiltration ou évapo-transpiration de la végétation.

Ainsi, les deux côtés du Square longeant les Avenues de l'Yser et des Nerviens sont creusés aux pieds des arbres existants de noues peu profondes qui conduisent les eaux de ruissellement vers des aires d'infiltration ['Boulingrin'], légère dépression surcreusée à la pointe du Square [300 m² x 0.10 m de profondeur]. De même, le long des côtés du Parc longeant les rives des Avenues des Nerviens et de la Joyeuse Entrée, des rigoles naturelles conduisent les eaux vers la pelouse de part et d'autre de l'entrée principale du parc [Parvis Loi]. Dans l'axe central du Parc, les cheminements sont reprofilés

²¹ à raison d'une demande annuelle de l'arbre d'environ 5 m³ par an en cas de sécheresse.

pour que les eaux ruissellent vers les pelouses 'intensives' - là où les chiens peuvent courir en toute liberté – légèrement décaissées.

7 | PLANTATIONS

Le réaménagement envisagé pour le Parc du Cinquantenaire est une réponse ambitieuse aux enjeux écologiques de Bruxelles, visant à renforcer sa place au cœur du réseau écologique de la ville. À travers une conception réfléchie et une gestion durable, ce projet est déterminé à supporter significativement le développement de la biodiversité en ville, tout en l'intégrant plus harmonieusement dans l'écosystème des espaces verts de la capitale, améliorant ainsi la qualité de vie des visiteurs.

Strate herbacée

Pour favoriser la biodiversité, des alternatives écologiques aux pelouses traditionnelles seront introduites. Un projet pilote, mené en novembre 2022, a déjà initié cette transformation en prévision du réaménagement du parc pour 2030 et le bicentenaire de la Belgique. Des zones de gazon ont été transformées en prairies fleuries, s'étendant sur deux larges bandes à l'entrée du parc, couvrant environ 6 000 m².

Ces prairies, composées de bulbes et graines, sont conçues pour offrir une floraison étendue. De la fin février à la fin avril, les bulbes écloront, suivis par les semis qui poursuivront le spectacle floral jusqu'à la fin de l'été.

Ces espaces ouverts sont essentiels pour le maintien et le développement de la biodiversité, permettant à une grande variété d'espèces de coexister. Ils servent de corridors écologiques pour la faune (insectes, oiseaux, petits mammifères, etc.), essentiels pour la dispersion des graines et le maintien des populations isolées.

Le projet envisage d'étendre ces prairies tout en préservant des aires de pelouse centrales à gestion intensive. Des zones protégées, délimitées par des clôtures et des haies basses, préserveront ces précieux écosystèmes. La gestion sera réduite au minimum, avec une fauche en saison terminale, pour permettre aux plantes de se développer librement et d'attirer les pollinisateurs.

Strate arbustive

Nous misons également sur la préservation maximale et l'amélioration des conditions de croissance de l'actuel ensemble d'arbustes, ainsi que sur une sous-plantation principalement ombragée sous les canopées des arbres.

Il est surtout important de trouver un équilibre entre la couche des arbres et celle des arbustes, afin de permettre suffisamment de lumière à traverser et à atteindre le sol sous les cimes.

Étant donné la forte pression récréative et les problèmes de miction sauvage, tous les massifs d'arbustes seront protégés par des clôtures grillagées en combinaison avec des haies basses. Les massifs d'arbustes (existants et nouveaux) sont principalement composés d'espèces persistants et adaptés aux zones d'ombre. Le choix des nouvelles plantations est guidé par le contexte historique et tient compte de la hauteur, de la floraison saisonnière, de la tolérance à l'ombre, de la résistance à la sécheresse et de la robustesse face au climat.

Strate arborée

L'objectif est de préserver autant que possible le patrimoine arboré existant et améliorer les conditions de croissance. L'étude ArboCura montre que nous avons affaire à un parc patrimonial sénescence qui doit être rajeuni par étapes. À cette fin, une stratégie d'abattage et de replantation, étalée dans le temps et dans l'espace, est élaborée dans le plan de gestion. Tout d'abord, il s'agit d'abattre les 46 arbres qui, après le contrôle visuel effectué par ArboCura (2021) + les compléments de contrôles visuels des experts de Bruxelles Environnement, mettraient en péril la sécurité des visiteurs. Les espaces vacants seront immédiatement comblés par de jeunes plantations.

La rangée d'arbres mixtes en surplomb (érables, platanes et peupliers : 20pc) contre le côté est du bâtiment doit également être dégagée, en symétrie avec l'autre aile.

Les avenues et le rond-point seront rajeunis par étapes et remplacés par des arbres de parc résistant au climat.

Les érables en particulier nécessitent une attention particulière et devront être remplacés en premier. Dans ce projet, nous prévoyons de déraciner et de remplacer environ 250 arbres (220 érables et 27 châtaigniers). Cet abatage sera repris définitivement dans le dossier après un accord général au sein du comité d'accompagnement. Les érables qui créent un équilibre volumétrique avec les musées ont une durée de vie d'environ dix ans. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire avec certitude si l'amélioration de leurs emplacements sera suffisante pour maintenir ces arbres. Le choix est donc soit d'abattre maintenant (l'image ne sera pas mature en 2030), soit d'inclure l'abatage dans le plan de gestion. Afin d'améliorer les conditions de développement, le revêtement et la fondation en dolomite jusqu'à -30 cm seront enlevés et remplacés par un substrat végétal spécifique.

La réduction et la déminéralisation partielle des allées augmenteront l'espace planté, tandis que la réduction de la piste d'athlétisme, suite à la démolition d'un terrain multisports, rendra possible la renaissance de l'Axe Horta, bordé d'une nouvelle allée d'arbres (*Quercus cerris* et *Platanus x hispanica*).

Toutes les allées seront réaménagées avec un nouveau revêtement semi-perméable, pour une meilleure absorption de l'eau. Cette approche préservera les arbres du stress hydrique.

En ville, offrir un espace adéquat aux arbres est fondamental. Les initiatives prises assureront aux arbres une croissance saine et une résistance accrue à la sécheresse. De plus, une citerne de 2100 m³ collectera l'eau de pluie, garantissant l'irrigation nécessaire et renforçant la résistance du parc aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

8 | GESTION

Dans le plan de gestion fourni en annexe, nous décrivons la gestion pratique du récemment réaménagé parc du Cinquantenaire. Ce document prévoit un aperçu des mesures de gestion à prendre pour les 30 prochaines années, après quoi la gestion devra être révisée.

Les trois premières années sont prévues comme garantie par l'entrepreneur de l'aménagement. => En principe, nous avons prévu 2 ans, dans la dernière estimation, aucun entretien n'a été inclus. Autant que nous nous souvenons, cela devrait être directement pris en charge par Bruxelles Environnement ?

Michel a également passé un appel informel à Eric Vandevelde, en fait, il en ressort que nous allons procéder par phases.

Cette zone sera complètement fermée où les travaux suivants auront d'abord lieu :

- Travaux d'abatage (arbres et buissons),
- Rétrécissement du nouveau profil de la route
- Nouvelle plantation d'arbres et de buissons
- Finition des nouvelles voies rétrécies
- Installation de haies et clôtures
- Nivellement fin et travaux de semis
- Éclairage (?)

L'objectif général est de conserver le peuplement arboré actuel aussi longtemps que possible et ce, dans les meilleures conditions de croissance (désimperméabilisation et amélioration du site avec des plantations sous-jacentes). En aucun cas, des arbres sains ne seront abattus, et les arbres sains de valeur seront conservés au maximum et intégrés dans les nouvelles plantations d'allées.

Néanmoins, nous sommes tenus de rajeunir ce parc arboré vieillissant pour l'avenir. Pour cela, le contrôle visuel des arbres (VTA) d'Arbocura (2021) sera utilisé comme guide. À court terme, les arbres jugés non conformes ou nécessitant un abatage urgent, au total 43, seront abattus. Ensuite, une stratégie de rajeunissement / d'abatage sera mise en place pour 2030-2050, où une partie du peuplement arboré sera abattue tous les 5 ans, suivie de nouvelles plantations d'arbres robustes face au climat, avec pour objectif final d'aboutir à un parc

urbain adaptatif au climat, avec une plus grande différenciation dans le peuplement en strate, offrant plus de lumière et d'espace pour les racines de la végétation sous-jacente.

Les travaux d'abattage seront répartis dans le temps pour minimiser l'impact sur le parc et pour assurer une acceptabilité sociale. La gestion des arbres vise à ce qu'avant la phase d'abattage / de nouvelles plantations, une VTA actualisée soit réalisée. Les essences d'arbres qui, dans les conditions climatiques actuelles, sont moins performantes ou peu performantes (érable, châtaignier, etc.) et ayant une espérance de vie réduite seront à terme remplacées par des espèces robustes face au climat / résistantes à la sécheresse (chêne, charme, platane, etc.).

Le choix des nouvelles plantations d'arbres sera dicté par les caractéristiques du sol (voir note d'étude de sol) / résistance à la sécheresse / résistance aux maladies / volumétrie / valeur patrimoniale / besoin d'ombre/lumière / pH / entretien et gestion. Pour tous les nouveaux arbres à planter, une amélioration optimale du site sera appliquée, c'est-à-dire une tranchée de plantation continue pour les arbres (largeur 4m, profondeur 1m) avec de nouveaux substrats de plantation d'arbres, couverts d'une couche de paillis et plantés de massifs de bois bas (hauteur 1m/surface fleuri - éponge absorbant l'eau) afin d'augmenter la biodiversité. De plus, pour protéger et éviter la compaction du sol due au piétinement, les surfaces plantées seront clôturées par une basse clôture en fil.

Ce document propose une première ébauche pour établir un plan de gestion (des arbres). La structure sous-jacente est librement basée sur la gestion harmonieuse des parcs et des espaces verts et est bien sûr indicative. Étant donné le long délai de mise en œuvre de ce projet, de nombreux aspects de la vision de gestion nécessaire ont probablement déjà été discutés et validés avec les parties prenantes et les instances consultatives, ou décrits dans des visions ou des documents politiques séparés.

Dans le plan de gestion, tous ces aspects doivent se réunir comme base pour définir la gestion. Ce document peut aider à apporter de la structure à cet égard. Bien que l'accent soit mis sur les arbres, cela peut être élargi à la gestion globale du parc.